Informations de base	
2007/2634(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur l'utilisation de primates dans les expériences scientifiques **Subject** 3.10.04.02 Protection des animaux 3.50.08 Nouvelles technologies; biotechnologie 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité 4.20.02.04 Génie génétique et bioéthique 4.20.02.06 Essais et expérimentation	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/09/2007	Décision du Parlement	T6-0407/2007	Résumé
25/09/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2634(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0407/2007	25/09/2007	Résumé

Déclaration sur l'utilisation de primates dans les expériences scientifiques

2007/2634(DCE) - 25/09/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une Déclaration invitant instamment la Commission, le Conseil et ses propres députés à tirer profit de la procédure de révision de la directive 86/609/CEE pour:

a) mettre fin, en priorité et de toute urgence, à l'utilisation des grands singes et des singes capturés à l'état sauvage à des fins expérimentales;

b) établir un calendrier en vue de remplacer l'utilisation de tous les primates par d'autres solutions dans les expériences scientifiques;

La Déclaration s’appuie sur les considérations suivantes :

- les laboratoires de l'Union européenne utilisent chaque année plus de 10.000 primates à des fins expérimentales ;

- des laboratoires continuent à utiliser des primates capturés à l'état sauvage alors que 26% des espèces de primates sont menacées de disparition ;

- la plupart des espèces de primates partagent plus de 90% de leur ADN avec les êtres humains et il est reconnu que les espèces de primates peuvent ressentir une grande souffrance en captivité ;

- la technologie et les techniques modernes offrent à présent des méthodes de remplacement qui s'avèrent plus efficaces et fiables que les expériences sur les primates, telles que l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf), le microdosage, la modélisation informatique ou la culture de tissus et de cellules ;

- enfin en dépit des similitudes génétiques, d'importantes différences subsistent entre les humains et les autres primates et que les expériences menées sur des primates ne peuvent pas atteindre la précision de la recherche sur l'être humain.

Le Parlement rappelle que plus de 80% des personnes ayant répondu en 2006 à la consultation publique de la Commission sur les animaux utilisés à des fins expérimentales estimaient inadmissible l'utilisation de primates.